

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 447

présenté par

Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 21

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« telle que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.